
COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS

Réunion du 25/02/19

Présents : MM. J-P LEDUC (Président) , M. P. ALEXANDRE, M. PANARIELLO Mme RUPERT L. JOUBERT. M.H. SOULE, Y. AVOIRTE (CD),

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

COURRIERS

SENIORS

545527 MEZIERES AJ

D4-A DU 24/02/2019

50348.2 TRIEL AC 1 / MEZIERES AJSL 1

Pris note du courrier de MEZIERES, la commission vous confirme que le match contre TRIEL est reporté au 07/04/2019.

U19

D3-B DU 10/03/2019

54079.2 ULMR FC 1 / BOUGIVAL FOOT 1

Pris note du courrier de BOUGIVAL la commission dit match à jouer le 07/04/2019.

U17

D4-A DU 24/02/2019

52379.2 JUZIERS FC 1 / MANTES LA VILLE FC 1

Pris note du courrier de JUZIERS, la commission dit match à jouer le 07/04/2019.

COUPE YVELINES U15

60260.1 DU 23/02/2019

ST CYR AFC 1 / VILLENES ORGEVAL 1

Pris note du courrier de VILLENES ORGEVAL, la commission vous informe que le match a été reporté en raison de la participation des U15 de ST CYR au plateau Coupes Yvelines Futsal, cette compétition étant prioritaire.

La commission dit match à jouer le 09/03/2019.

COUPE YVELINES F

602695.1 DU 30/03/2019

POISSY AS 2 / POISSY AS 1

Pris note du courrier de POISSY, la commission donne son accord pour jouer ce match le 13/03/2019 à 20h et transmet à CDA.

AUDITION(S)

U15

D2-B du 09/02/2019

52729.2 – VIROFLAY USM 1 / BAILLY NOISY 1

La Commission, après audition des personnes convoquées :

VIROFLAY

Noredine ELMOSTEFA - Lic 2399060368 Educateur

FERNANDES BARTOLO Amadeu - Lic 2358032514 Correspondant

BAILLY NOISY

Louis LENAFF Educateur -Lic 2398045203

Jean Jacques LENAFF - Président Lic 2398059788

La commission, met le dossier en délibéré

SITUATION FINANCIERE DES CLUBS (COMPTE LIGUE)

SENIORS

Situation du club de 581511 MANTES OLYMPIQUE FOOTBALL CLUB

La Commission,

En application de la décision du Comité de Direction de la Ligue de Paris Ile de France lors de sa réunion du 03/12/2018 de sanctionner de la perte d'un point au classement pour chacune des rencontres de compétitions (championnat et coupes) les clubs n'ayant pas régularisé leur situation financière (2ème quote-part licences et/ou du relevé des Droits de Changement de Club) vis-à-vis de la Ligue au plus tard le 20/12/2018,

Considérant que le club n'a toujours pas régularisé sa situation financière à ce jour,

Considérant qu'entre le 20/12/2018 et ce jour, l'équipe Séniors 1 a disputé 1 rencontre :

SENIORS D6-A du 17/02/2019

Match N° 50663.2 ECQUEVILLY EFC 1 / MANTES OLYMP. FC 1

Par ces motifs,

Fait application de l'article 3.8.1 du règlement sportif de la ligue de Paris Ile de France et de la décision du Comité de Direction de la Ligue de Paris Ile de France du 03/12/2018 et retire 1 point ferme au classement 2018/2019 de l'équipe MANTES OLYMPIQUE

La commission rappelle que votre club s'expose à des retraits de points supplémentaires en l'absence de régularisation de sa situation financière

FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE

SENIORS

D3-A DU 24/02/2019

50200.2 MAGNANVILLE FC1 / PORCHEVILLE FC 1

Pris note du rapport de MAGNANVILLE et de l'arbitre officiel

Transmis à la CDA.

D5-C DU 03/02/2019

50598.2 NEAUHLE-PONT 3 / ELANCOURT OQC 2

Pris note du rapport d'ELANCOURT et de NEAUHLE.

VETERANS

D4-B DU 17/02/2019

51201.2 JOUY EN JOSAS U.S. 11 / VELIZY ASC 12

Pris note du rapport de JOUY EN JOSAS.

La commission sanctionne selon l'annexe 11 du RS du D.Y.F. l'équipe de JOUY EN JOSAS d'un avertissement et d'une amende de 30€. (tablette non chargée).

U17

D4-C DU 24/02/2018

52511.2 VILEPREUX FFC 1 / CHAMBOURCY ASM 1

Pris note du rapport de VILLEPREUX.

COUPE COMITE U15

60264.1 DU 23/2/2019

HOUILLES AC 2 / HOUILLES AC 3

Pris note du rapport de HOUILLES. La commission rappelle que l'application FMI ne permet pas de gérer des rencontres pour 2 équipes d'un même club.

CRITERIUM DU LUNDI

POULE B DU 11/2/2019

60100.1 SARTROUVILLE FC 1 / ACHERES CS 1

Pris note du rapport de SARTROUVILLE.